

« Compostez avec nous »



GUIDE DE COMPOSTAGE



« Des conseils pour bien composter et alléger le poids de
vos déchets ménagers »

1 rue Jean Jaurès 36320 Villedieu-sur-Indre

02.54.26.91.11

www.valdelindrebrenne.com

 Val de l'Indre - Brenne 



La Communauté de Communes Val de l'Indre - Brenne met à disposition des habitants résidant sur le territoire, un composteur de jardin d'une contenance de 500 Litres.

Ce guide compostage est destiné à permettre l'initiation de la pratique du compostage à domicile, dont le but est de réduire vos déchets de cuisine de -40 kg par an et par personne.



Qu'est-ce que le compostage ? Késako ?

C'est un processus naturel de transformation des déchets organiques (déchets de cuisine et de jardin), en présence d'eau et d'oxygène, sous l'action des organismes vivants (champignons, bactéries, insectes, vers de terre...)

Le produit obtenu, le compost, est un amendement de qualité pour vos plantes et jardin.

Incorporé à la terre, le compost restitue la matière organique et les éléments nutritifs qui l'enrichissent.

Le compostage individuel permet de produire soi-même un amendement naturel pour le jardin à partir de ses déchets organiques du jardin et de la cuisine.

Il permet ainsi de maîtriser les coûts de collecte et de traitement des déchets en limitant les quantités à éliminer, et de préserver l'environnement.

Pourquoi composter ?

Fabriquer son propre compost pour fertiliser son sol et ses plantes



Réduire le volume de vos déchets et les impacts sur l'environnement



4 bonnes raisons de composter à domicile :

1

Economiser des allers/retours en déchetterie en compostant une partie de vos déchets verts



Produire son engrais 100% naturel et gratuit

2

3

Enrichir votre sol en matière organique



Agir pour la réduction de vos déchets lors de la collecte et le traitement

4

Comment bien démarrer son compostage ?

Choisir le lieu idéal dans votre jardin

A l'abri d'une forte exposition au vent et de préférence à l'ombre. Ainsi votre compost ne sera ni trop sec, ni trop humide.

Posez-le directement sur le sol plat à même la terre, cela permettra la colonisation par les organismes vivants présents dans le sol.

Au préalable, bêchez légèrement votre sol et arrosez-le (pour un démarrage plus rapide du processus) avant la pose.

Les outils conseillés pour le compostage



- Un bio seau pour rassembler vos déchets compostables de la cuisine au quotidien.
- Un arrosoir pour humidifier le compost si besoin
- Une fourche ou aérateur pour brasser et retourner le compost
- Un tamis, une option pour éliminer vos déchets mal décomposés
- Un sécateur pour réduire en petits morceaux vos déchets de jardin



QUELS DÉCHETS COMPOSTER ?

J'ai le droit :



Déchets de cuisine :

Marc et filtre de café, sachet de thé
Coquilles d'œufs, de noix, de noisettes... (broyées)
Épluchures de tous les fruits et légumes, pains rassis...
Fruits et légumes abimés, coupés
Restes de riz, pâtes, céréales, semoules...



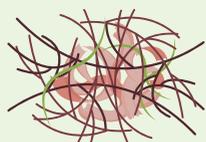
Déchets de la maison :

Essuie-tout, mouchoirs en papier (non colorés)
Cheveux, poils d'animaux, plumes
Cartons bruns (boîtes d'œufs, rouleaux papier toilette) coupés
en petits morceaux
Bouquets de fleurs fanées et plantes
Les litières biodégradables des petits animaux domestiques
(rongeurs, oiseaux) et non traitées



Déchets du jardin :

Mauvaises herbes non grainées
Fleurs et plantes, fraîches ou fanées
Déchets du potager
Tonte de pelouse (en petite quantité)
Petits branchages broyés
Écorces d'arbres, foin, copeaux, sciure de bois
Feuilles mortes



QUELS DÉCHETS COMPOSTER ?



Je n'ai pas le droit :



Déchets de cuisine :

Tous les restes de provenance animales : viande, poisson, graisse, croûte de fromage, crustacés, coquillages, les laitages (ou en très faible quantité)



Déchets de la maison :



Les excréments et litières de chiens et chats

Les couches-culotte

Les lingettes de ménage ou de toilette

Les magazines, revues

Les sacs plastiques dits « biodégradables »

Les déchets d'emballages (plastique, métal, carton)

Les médicaments, pansements

Les plantes malades

Les mégots de cigarettes



Déchets du jardin :

Les mauvaises herbes avec des graines

Les feuilles et tailles de thuya, résineux, lauriers et cyprès

Les gros branchages

La terre, le sable et les pierres

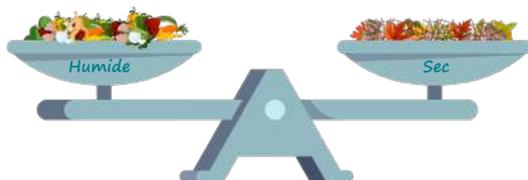
Les cendres



3 Règles d'or du compostage :

1) Diversifier les apports

Pour réaliser un bon compost, il faut veiller à garder l'équilibre de 50% de matière sèche et 50% de matière humide.



2) Surveiller l'humidité

Le compost doit toujours conserver un taux d'humidité. Pas de vie sans eau !!!

En été, si besoin, arrosez-le légèrement, sans toutefois le détrempier (un excès d'eau ralentirait son évolution et engendrerait des mauvaises odeurs)



3) Aérer et mélanger



Pour accélérer son développement et l'homogénéiser, le compost doit être régulièrement aéré.

Pour cela, vous pouvez le mélanger de temps en temps avec une fourche par exemple ou laisser le couvercle ouvert.

L'apport de déchets secs (broyat) d'une taille de 2 à 3 cm maximum de longueur facilitera le passage naturel de l'air et la décomposition.

Vous éviterez ainsi les odeurs et le blocage des fermentations.

Astuce

Faites une réserve de broyat (branches sèches coupées ou broyées) pour rajouter dans votre composteur au fur et à mesure des apports de matière humide.

Réaliser son compost

Le compostage en bac offre des avantages par rapport au compostage en tas ; gain de place, accélération du processus de compostage, et il est plus « esthétique ».

Le mélange idéal est plus difficile, mais il réclame moins de manipulation.



1) Commencer mon compost :

Arrosez légèrement le sol et disposez vos déchets organiques sur une 1ère couche composée de matériaux grossiers (tiges de bois en petits morceaux)



Débutez de préférence au printemps ou en été et entretenez l'espace autour du composteur

2) Incorporer vos déchets :

A chaque fois, veiller à incorporer vos nouveaux déchets et à varier vos apports ainsi toujours incorporer vos déchets en mélange.

Ne pas les superposer en couches monomatériaux et respecter le ratio de 50 % de déchets humides et 50 % de déchets secs.

Évitez les quantités trop importantes de gazon et le faire sécher au préalable.



3) Récupérer mon compost :

Je récupère le compost par la trappe du bas à l'avant du composteur.

Astuce

Laissez dans le composteur un fond de compost mûr qui facilitera les décompositions de vos futurs déchets.



4) Les types de compost :

Le compost jeune : de 3 à 6 mois – peut être étendu en paillage nutritif

Le compost mûr : Cet humus apporte l'ensemble des nutriments nécessaires à la terre pour toutes vos cultures : gazon, potager, plantes vivaces, haies, rempotage...

Comment savoir si mon compost est mûr ?

- ✓ Aspect homogène
- ✓ Couleur sombre
- ✓ Texture fine et friable
- ✓ Odeur de terre de forêt
- ✓ Plus de déchets identifiables

5) Utiliser mon compost :

Il est conseillé de mélanger 1/3 de compost avec 2/3 de terre pour vos nouvelles plantations.

Il est possible également d'apporter du compost aux plantes déjà en terre, en y ajoutant une fine couche sous le paillage en surface.



Astuce

La décomposition dans le composteur peut monter en chaleur jusqu'à 40°C.

Les orties fraîches, la terre et les cendres de bois peuvent être des activateurs naturels.

Mon compost, ses maux et son odeur :

Odeurs / Symptômes	Causes	Solutions
Odeur « d'œuf pourri »	Manque d'air , manque de matières sèches ou trop d'eau	Mélanger le compost, ouvrir le composteur par beau temps et laissez le sécher Ajouter des déchets secs (broyat, morceaux de carton...)
Odeur d'ammoniaque	Mélange trop riche en matières humides, trop d'azote	Rajouter des déchets secs (broyat) et limiter les déchets humides Aérer le compost en le brassant
Présence de moisissures blanches	Compost trop sec	Ajouter des déchets humides et arroser légèrement
Présence de petites mouches (mouches du vinaigre, drosophile)	Restes de repas ou fruits gâtés en surface du compost	Couvrir de matière sèche et aérer (laisser au minimum 10cm sans déchets sous le couvercle du composteur)
Présence de mouches bleutées	Présence de viande ou de poisson	Renoncer à composter ces déchets
Pousse de mauvaises herbes	Présence de plantes en graines	Faire attention à retirer les graines des plantes ou fleurs avant de les rajouter dans le composteur
Animaux / nuisibles attirés par mon composteur	Mauvais recouvrement des déchets de cuisine Présence de matières non recommandées	Recouvrir constamment les déchets de cuisine par d'autres déchets Enlever les matières non recommandées

Mon compost sent :



Une odeur boisée : il est sain !



Une odeur de paille : il manque d'eau !



Une odeur de moisi : il est trop humide, il faut ajouter des déchets secs !

D'autres techniques naturelles qui me faciliteront la vie :

1) *Le paillage :*

Le paillage consiste à étendre une couche de quelques centimètres de déchets verts aux pieds de vos plantations afin de :

- Nourrir le sol, limiter l'arrosage et bêchage
- Limiter le développement de mauvaises herbes
- Protéger les plantes contre les fortes gelées

Quels végétaux utiliser ?

- Les feuilles mortes
- Les tontes de gazon séchées (au préalable séchées au soleil)
- Les tailles de haies une fois broyées

Attention : Le broyat de thuyas et cyprès a une forte action herbicide, son utilisation en paillage et donc déconseillée.

Avant de pailler, désherbez et arrosez le sol.

Des cendres de bois au pied des rosiers repousseront les limaces !

2) *Le mulching :*

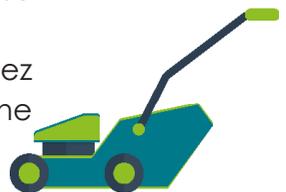
Il est aussi possible de fertiliser naturellement votre gazon, tout en se facilitant la tâche, en pratiquant le mulching !

Il s'agit d'une technique de tonte qui consiste à hacher très finement les herbes coupées et les disséminer sur le sol directement pendant la tonte.

- ✓ Résultat invisible
- ✓ Protège de la sécheresse
- ✓ Rien à ramasser
- ✓ Nourrit le sol
- ✓ Rien à éliminer

Il est possible d'équiper n'importe quelle tondeuse d'un « kit » mulching.

Si vous n'avez pas de kit mulching, vous pouvez tondre plus régulièrement votre pelouse à une hauteur de 6 cm.



3) L'aménagement et la tonte naturelle de votre jardin :

Plusieurs techniques d'aménagement permettent de réduire les déchets, pensez à favoriser les plantations à développement lent (camélias, rhododendrons, prunus...), limiter les végétaux produisant beaucoup de déchets verts (cyprès, thuyas...)

**Alliez l'utile à l'agréable en faisant tondre votre propriété par... un animal ! Chèvre naine, mouton, oie...
L'animal se nourrit de l'herbe : pas de tonte, pas de déchets à éliminer !**



Des gestes faciles au quotidien pour valoriser et réduire encore plus vos déchets :

- Produisez moins de déchets dans le jardin en choisissant les plantes à croissance lente. Vous aurez à les tailler moins souvent !
- Donnez vos restes aux animaux domestiques : chien, chat, lapin, poules, cheval...
- Limitez le gaspillage alimentaire, qui représente en France plus de 32kg par habitant par an de déchets alimentaires évitables (reste de plat, pain...)

Rappel !!!



Le brûlage des déchets de jardin est interdit par la loi, car il a des conséquences néfastes sur la santé et l'environnement (la pollution de l'air, particules fines, risques d'incendies).

Une amende allant jusqu'à 450 € peut être appliquée en cas de non-respect de cette obligation.

Pour tous les déchets non-compostables, il est essentiel de les trier afin qu'ils soient correctement traités.

La collecte en porte à porte :

Le camion de collecte passe une fois par semaine dans toutes les communes. Pour connaître le jour de passage, connectez-vous sur le site www.valdelinbrebrenne.com.



Les consignes de collecte et de tri :



Les emballages et les papiers sont à déposer dans les sacs jaunes de 100l ou dans votre container.

Les déchets résiduels (déchets d'hygiène, déchets d'entretiens ménagers, les petits objets, les restes de repas non compostables) sont à déposer dans les sacs noirs de 30l.



Le verre est à déposer dans les colonnes à verre accessible sur tout le territoire de la CCVIB.

Les autres déchets sont à apporter en déchetterie ou dans les filières adaptées.

Les jours fériés :

Lorsqu'un jour férié se trouve en semaine, la collecte est décalée d'une journée.

Vous pouvez consulter le site de la Communauté, ainsi que la page Facebook pour être informé de toutes les actualités sur la gestion des déchets.

Les déchets interdits pour votre poubelle !

- **Les piles, les batteries ou les ampoules :** vous pouvez les recycler via des filières spécialisées. Il existe également beaucoup de points de collecte dans les supermarchés et dans les déchetteries de la CCVIB !

- **Les médicaments périmés :** ils doivent être rapportés en pharmacie afin de s'assurer qu'ils soient redirigés vers une filière de destruction spécialisée.

- **Les déchets d'équipements électroniques :** Vous pouvez les ramener à un distributeur qui a l'obligation de récupérer votre vieil appareil. Vous pouvez également en faire don à une association, le déposer dans nos déchetteries ou dans des points collectes prévus à cet effet. Certains opérateurs mobiles récupèrent en boutique votre ancien téléphone pour le reconditionner ou le donner à une association.

- **Les huiles alimentaires :** elles peuvent être jetées dans votre poubelle ordinaire en petite quantité mais il est préférable de les déposer dans les déchetteries de la CCVIB.

- **Les huiles de moteurs et autres huiles de vidange :** vous pouvez les jeter dans des points de collecte spécifiques, chez un garagiste ou dans des bacs de collecte dédiés ou dans les déchetteries de la CCVIB.

- **Les pneus :** Ils sont interdits dans les déchetteries de la CCVIB. Ils doivent être ramenés chez un garagiste. N'hésitez pas à le contacter à l'avance pour être sûr qu'il reprend bien les anciens pneus.


●●● Ensemble TRIONS

SYTOM
●●● de la Région de Châteauroux

Un geste simple et facile !

LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS



➔ Tous les emballages plastiques



➔ Tous les emballages métalliques



➔ Tous les emballages cartonnés



➔ Tous les papiers



Pensez à bien !

- Vider les emballages des restes alimentaires (puis jeter ces restes dans les déchets humides)
- Séparer les emballages les uns des autres (ne pas les imbriquer)
- Ne pas laver les emballages (cela gaspille de l'eau)

LES DÉCHETS RÉSIDUELS

➔ Les déchets d'hygiène



➔ Les déchets d'entretiens ménagers



➔ Les petits objets



ⓘ Et si vous n'avez pas de composteur ou de poules :

➔ Les biodéchets



LE VERRE

➔ Les pots et bouteilles en verre sont à jeter dans la colonne à verre.



LA DÉCHÈTERIE

➔ Déchets ménagers spéciaux, gravats/inertes, pots de peinture, encombrants, bois/déchets de jardin, huile de vidange, métaux, papier/carton, piles DEEE, cartouches d'encres...



SI TU TRIES T'AS TOUT COMPRIS

www.sytom36.fr



Nos déchetteries :

Accès uniquement aux particuliers
Vous pouvez y déposer de
nombreux déchets y compris vos
déchets verts



Déchetterie de Buzançais

Horaires d'été (avril à octobre)

Lundi au vendredi : 15h – 18h30

Samedi : 9h – 12 h // 14h – 18 h

Horaires d'hiver (novembre à mars)

Lundi au vendredi : 14h – 17h

Samedi : 9h – 12 h // 14h – 17 h

Déchetterie de Niherne

Horaires d'hiver (novembre à mars)

Lundi : 14h – 17h

Mardi au vendredi : 9h – 12 h

Samedi : 9h – 12 h // 14h – 17 h

Horaires d'été (avril à octobre)

Lundi : 15h – 18h30

Mardi au vendredi : 9h – 12 h

Samedi : 9h – 12 h // 14h – 18 h

N'oubliez pas votre carte magnétique pour y accéder !!
Pour l'obtenir demandez votre formulaire à l'accueil des
déchetteries, sur le site www.valdelindrebrenne.com, à l'accueil
de la CCVIB ou dans votre mairie.

1 rue Jean Jaurès 36320 Villedieu-sur-Indre

02.54.26.91.11

www.valdelindrebrenne.com

 Val de l'Indre - Brenne 